I Exécution des décisions des instances de l'Etablissement

Il est proposé que la construction du budget 2017 prenne en considération les perspectives d'évolution de l'Etablissement en lien notamment avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, ainsi que les incertitudes de financement des collectivités membres comme de cofinancement de l'Europe et de l'Agence de l'eau. Dans le même temps, une attention particulière continuera à être portée à l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement adoptés par le Comité Syndical, également à l'intégration des observations définitives de la Chambre régionale des comptes (Rapport de septembre 2013).

Les quatre principaux objectifs poursuivis sont :

- d'assurer le respect des engagements souscrits par l'Etablissement ;
- d'adapter le fonctionnement de l'Etablissement aux modalités d'action découlant de la nouvelle organisation territoriale (à commencer par celles en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI) ;
- et enfin de ne pas devoir procéder en 2017 à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres ou de la redevance pour soutien d'étiage, du fait de la réduction de certains cofinancements, voire du désengagement de certains partenaires.

II Principes généraux de construction du budget

Cette année encore, les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

- les crédits des **actions à l'échelle du bassin** sont appelés sous forme de **contributions** des collectivités membres ;
- les **actions à l'échelle locale** font l'objet de **subventions** sollicitées auprès des collectivités, membres ou non ;
- dans les deux cas, un **effet levier** est recherché par la **mobilisation de cofinancements**, notamment de l'Europe et de l'Agence de l'eau.

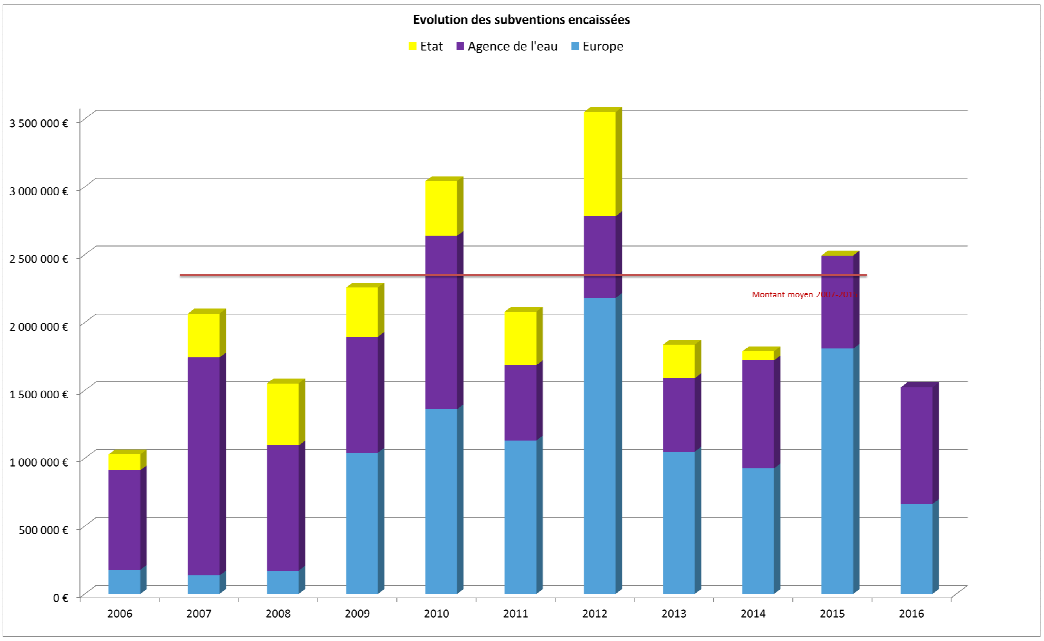

S'il a été relevé par plusieurs collectivités membres la capacité de l'Etablissement à « *mobiliser des cofinancements de l'Europe et de l'Agence de l'eau qui ont permis de maintenir un volume d'interventions important et d'assumer la maîtrise d'ouvrages d'opérations structurantes à l'échelle du bassin sans augmenter le montant des contributions statutaires des membres* », force est de constater, d'une part, que le montant total de crédits du FEDER programmés en 2015 comme le montant de ceux susceptibles de l'être en 2016 sont en retrait par rapport aux ressources mobilisées précédemment, d'autre part, que plusieurs opérations ces mêmes années ont fait l'objet d'accords de subventions de l'Agence de l'Eau avec des montants inférieurs à ceux sollicités, voire de refus.

Au vu de ces éléments, et sachant que l'utilisation des crédits de report ne pourra être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé de retenir le mode de faire suivant :

- maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2017 ;
- vote, à l'occasion du Comité Syndical de décembre 2016, d'un budget 2017 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés ;
- complété par le vote en 2017 du compte administratif 2016 et du budget supplémentaire 2017, intégrant les opérations de fin d'exercice suivantes :
  - rattachement des charges et produits à l'exercice 2016 en fonctionnement à réaliser après la clôture de l'exercice,
  - constatation des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement.

Il est rappelé que cela fait maintenant dix ans que l'Etablissement fixe la contribution de ses membres dès le dernier trimestre de l'année N-1 et ne procède pas à quelque appel complémentaire que ce soit durant l'année N. Ceci, malgré les obligations de compenser des désengagements financiers de certains partenaires – voire même, plus récemment, de certains de ses membres (diminution de montants de subventions pour des opérations en cours).

III Encadrement du chiffrage des ressources pour 2017

Il s'agit de construire un projet de budget 2017 **sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la dixième année consécutive.**

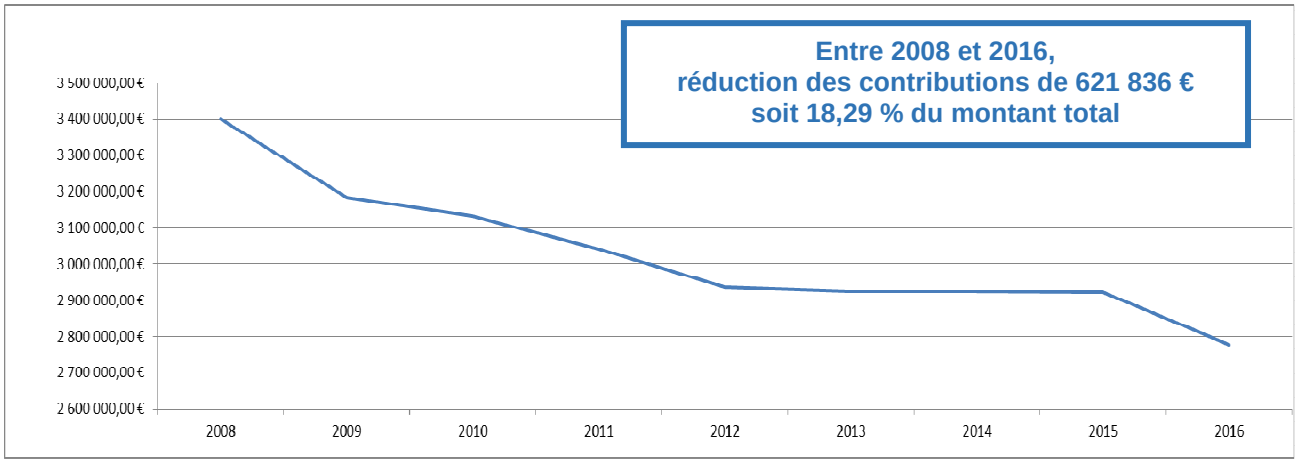

Evolution du montant total des contributions 2008-2016

En adéquation avec les recherches d'économies engagées par les collectivités membres, il est envisagé une structure et un volume d'interventions ouvrant la voie à une baisse pour 2017 du montant total des contributions tendant cette année encore vers 5 %. En conséquence, il est proposé de définir comme objectif un niveau global de contributions à hauteur de 2,6 M€. Dans cet ordre de considérations, une vigilance particulière sera exercée sur les possibilités de réduction des contributions des Départements, principaux financeurs de l'Etablissement.

Le montant total de subventions sera quant à lui fonction de la validation des interventions par les collectivités.

Le montant de la **redevance soutien d'étiage** sera également à valider, l'objectif visé étant de maîtriser le niveau de la redevance, **restée à niveau constant entre 2007 et 2015, puis fixée en baisse de 14 % en 2016**.

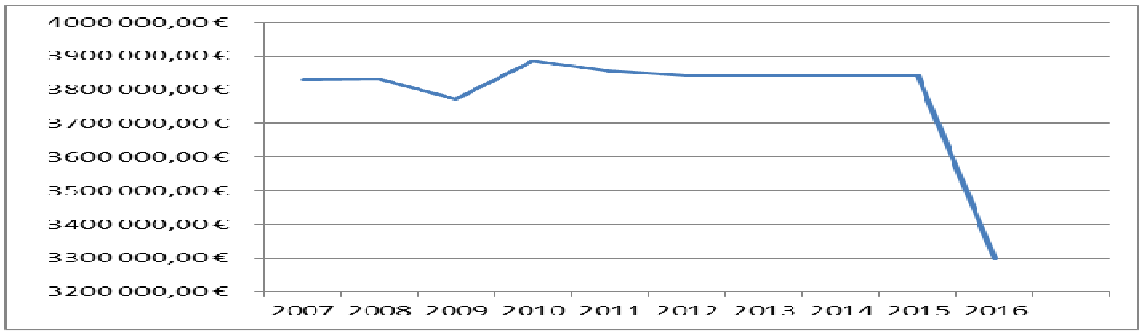

Evolution du montant de la redevance 2007-2016

Il est à noter que, à ce stade, les propositions de construction du budget 2017 n'intègrent pas l'hypothèse d'une prise en charge par l'Etablissement de nouvelles missions par rapport à celles dans lesquelles s'inscrivent ses interventions ciblées, retracées dans la présentation synthétique intitulée *EN BREF* produite en annexe :

- Exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest
- Prévention et réduction du risque inondation
- Aménagement et gestion des eaux
- Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation

Par contre, est déjà envisagée la suppression de dispositifs tels que celui en faveur des « Classes Loire ».

L'éventualité d'une implication renforcée de l'Etablissement dans la gestion de systèmes d'endiguement, via notamment des délégations ou transferts de compétence GEMAPI par des EPCI-FP, ne pourrait quant à elle se concrétiser que sur la base de financements dédiés de ces derniers.

IV Encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement et de la masse salariale

L'objectif du budget 2017 est de réduire les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel à un niveau inférieur à celui des quatre dernières années (2013-2016), rapporté au volume d'activité et absorbant donc la variation de la masse salariale liée au GVT (glissement vieillesse technicité) et le recours à des renforts occasionnels en rapport avec le lancement d'actions ponctuelles ou à caractère expérimental.

Les éléments de bilan social actualisés au 30 décembre 2015, tels que présentés au Comité Syndical du 9 mars 2016, précisent notamment la structure et l'évolution des effectifs. Dans cet ordre de considérations, il est signalé que la montée en charge de l'Etablissement dans des domaines tels que le portage de SAGE s'accompagne d'un effort constant de maîtrise des coûts salariaux.

En l'état, il est déjà prévu pour 2017 de ne pas pourvoir 2 postes. Par rapport à un effectif de 43 agents au 1er janvier 2016 (47 en 2013), cela représente une baisse « supplémentaire » de 5%.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017.

■ Régions • Auvergne • Bourgogne • Centre-Val de Loire • Languedoc-Roussillon • Limousin • Pays de la Loire • Rhône-Alpes ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes Agglos et Métropoles • Agglomération de Nevers • Angers

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Loire Métropole • Blois • Bourges • Châteauroux • Clermont Communauté • Joué-Lès-Tours • Limoges • Montluçon • Nantes Métropole • Orléans • Roannais Agglomération • Saint-Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Saumur Loire Développement • Tours • Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Anjou Atlantique • Cher • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Haute-Loire • Loiret • Nièvre • Saône-et-Loire

EN BREF

Mai 2016

L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE : UN OUTIL DES COLLECTIVITES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS

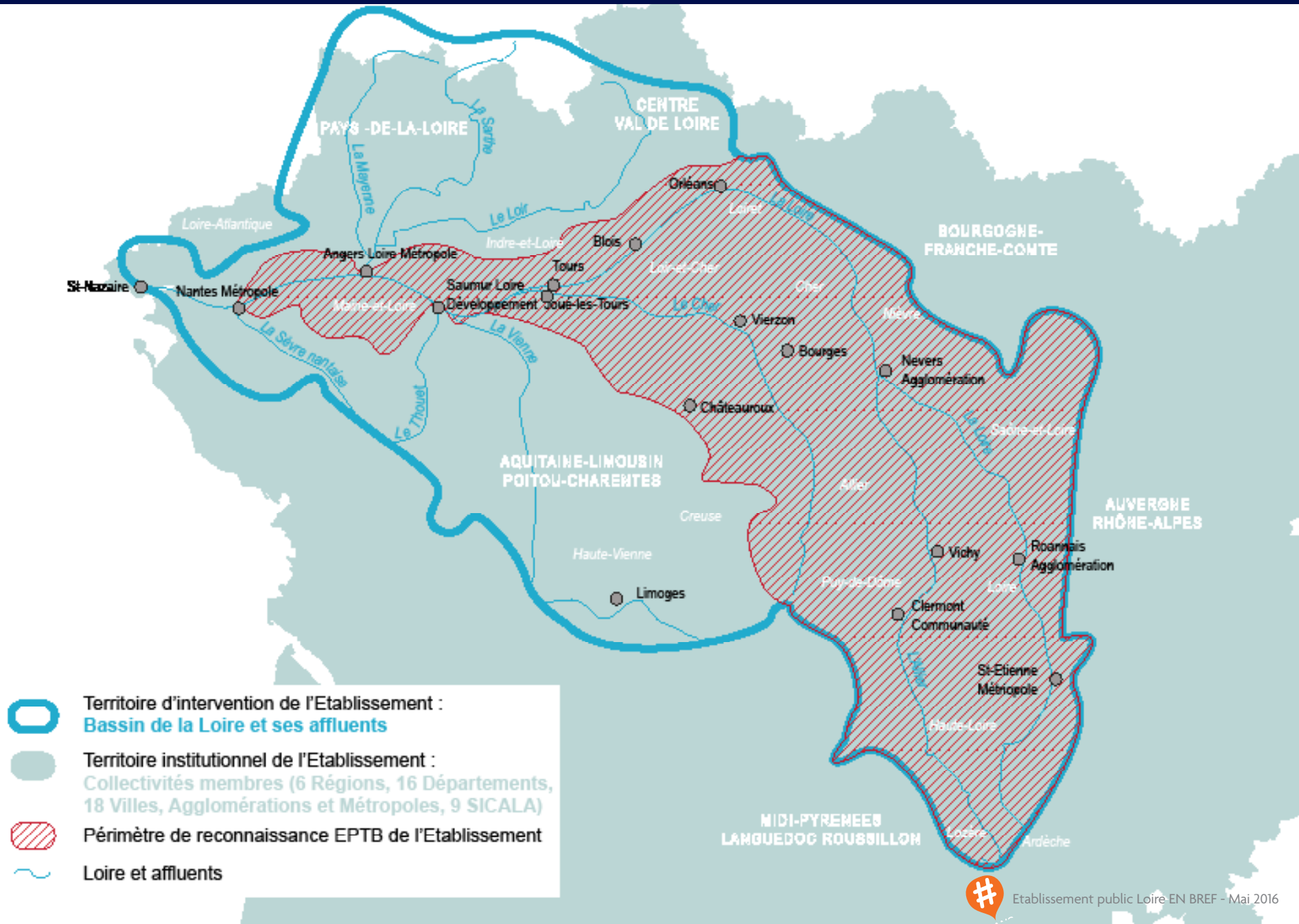

L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE : ADMINISTRATION & FINANCES

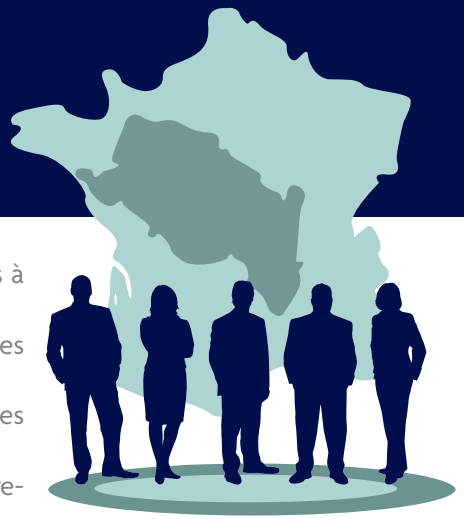

LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS **SANS L'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT** : PERTE POUR LES COLLECTIVITES MEMBRES D'UN MAITRE D'OUVRAGE « DE BASSIN »

- **Unique outil spécifique aux collectivités** d'articulation des actions à l'échelle du bassin fluvial.
- « **Hub** » **informationnel** constitué par le cercle d'élus référents sur les questions de gestion du bassin et la communication qui en découle.
- Opportunité de s'organiser de façon mutualisée et de réaliser ainsi des **économies d'échelles.**
- « Back-office » en charge du **financement d'actions** (recherche de recettes et gestion de dossiers).

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS CONCRÈTES DÉMONTRANT LES APPORTS DE L'ETABLISSEMENT

0€ ENDETTEMENT

PATRIMOINE VALORISÉ

- Gestion saine d'un syndicat mixte trentenaire avec une couverture territoriale conséquente (0 endettement et un patrimoine immobilier valorisé à hauteur de plusieurs M€).

1€ CONTRIBUTION = 3€ INTERVENTION

- Optimisation financière des contributions statutaires versées par les collectivités membres (3 € de crédits d'intervention pour 1 € de contribution, grâce à la perception de la redevance pour soutien d'étiage, ainsi qu'à l'obtention de subventions de l'Europe et de l'Agence de l'eau).

CAPITAL HUMAIN SPÉCIALISÉ = 0,3€ PAR HABITANT

- Mobilisation à moindre coût d'un capital humain spécialisé important, avec une expertise des agents reconnue et appréciée (coût de l'ensemble de la masse salariale de l'ordre de 0,3 € par habitant).

DES DÉFIS ACTUELS ET FUTURS DIFFICILES À RELEVER SANS L'ETABLISSEMENT

- Maintenir, sans instance fédératrice (débats et orientations), une **gestion du bassin cohérente** – surtout si l'on tient compte des facteurs de tensions (au sein des collectivités, entre les collectivités et avec leurs partenaires étatiques).

- Réussir à préserver, dans un contexte de restriction budgétaire générale, les **moyens humains et financiers « strictement nécessaires » pour réaliser les actions indispensables**.

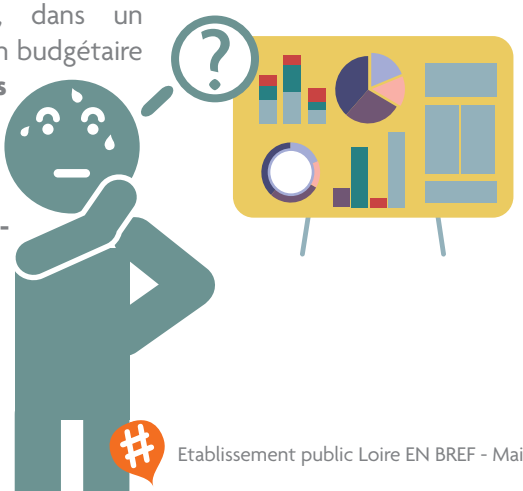

L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE : EXPLOITATION & PREVENTION DES RISQUES

LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS
SANS L'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT :
PERTE POUR LES COLLECTIVITÉS MEMBRES
DE MOYENS D'EXÉCUTION SPÉCIALISÉS

Soutien d'étiage et écrêtement des crues, avec une influence à partir de la Loire et de la Lozère jusqu'à la Loire-Atlantique.

- Expérience capitalisée dans la gestion de la ressource en eau à usages multiples des **2 ouvrages « de bassin »** de Naussac et de Villerest, ainsi que la gestion des crues assurée *via* le barrage de Villerest.
- Investissement dans un **opérateur efficace et efficient** (organisation structurée et optimisée remplissant deux missions complémentaires), ayant déjà intégré les questions liées aux changements climatiques pour anticipation dans le mode de gestion des ouvrages.

Prévention des risques d'inondation, avec une panoplie d'interventions ciblées et articulées, contribuant à éviter tout(e) :

- Rupture de **solidarité entre les différentes collectivités à l'échelle du bassin fluvial**.
- Désintégration de la **gestion des risques dans ses différentes dimensions** [mesures locales et individuelles, sans concertation à une(des) échelle(s) cohérente(s)].
- Risque aggravé de morcellement sur les **continuums de protection** à l'échelle du bassin.
- Perte de maîtrise d'ouvrage «unifiée», avec des **coûts mutualisés**.

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS CONCRÈTES DÉMONTRANT LES APPORTS DE L'ETABLISSEMENT

GESTION DES BARRAGES : UN SERVICE RENDU INCONTESTABLE

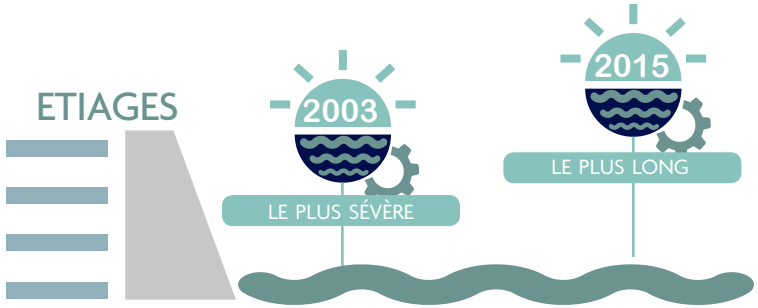

- Lors des étiages de 2003 (le plus sévère pour Villerest depuis 1985) ou de 2015 (le plus long pour les 2 barrages depuis 1983)

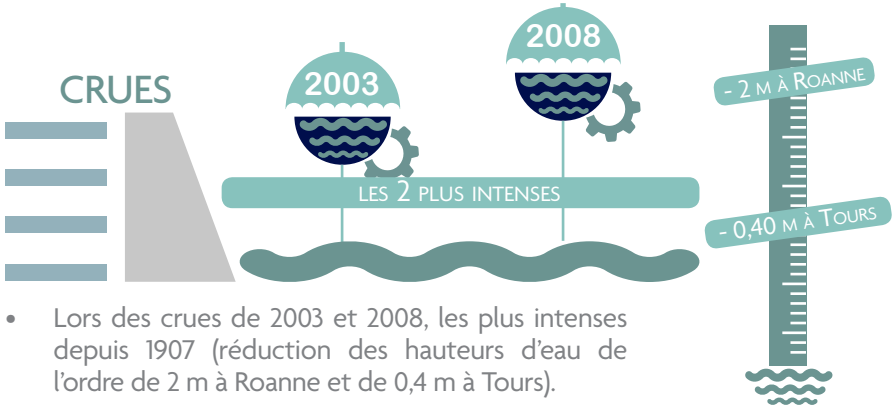

- Lors des crues de 2003 et 2008, les plus intenses depuis 1907 (réduction des hauteurs d'eau de l'ordre de 2 m à Roanne et de 0,4 m à Tours).

- Déploiement sur le bassin de la Loire du réseau de mesure Cristal, fondamental pour la prévision des crues et l'optimisation de la gestion des ouvrages (réseau opérationnel en 1985, transféré de l'Etablissement à l'Etat en 2004).

PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION : UN APPUI TECHNIQUE DÉMULTIPLIÉ

Effet démultiplicateur de l'appui technique de l'Etablissement renforçant l'opérationnalité des collectivités face à l'inondation

Augmentation de 1 à 30 du nombre de Plans de Continuité d'Activité (PCA) de collectivités réalisés ou en cours **30**

Contribution à la réalisation d'1/3 des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) du bassin **412**

Information/sensibilisation de plus de **20.000** acteurs économiques et réalisation de près de **2.500** diagnostics de leur vulnérabilité

Conseil et accompagnement de collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues, pour ¾ du linéaire concerné **101/138 km**

Appui à l'élaboration de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI), comme porteur de la stratégie, co-animateur ou partie prenante **14/17**

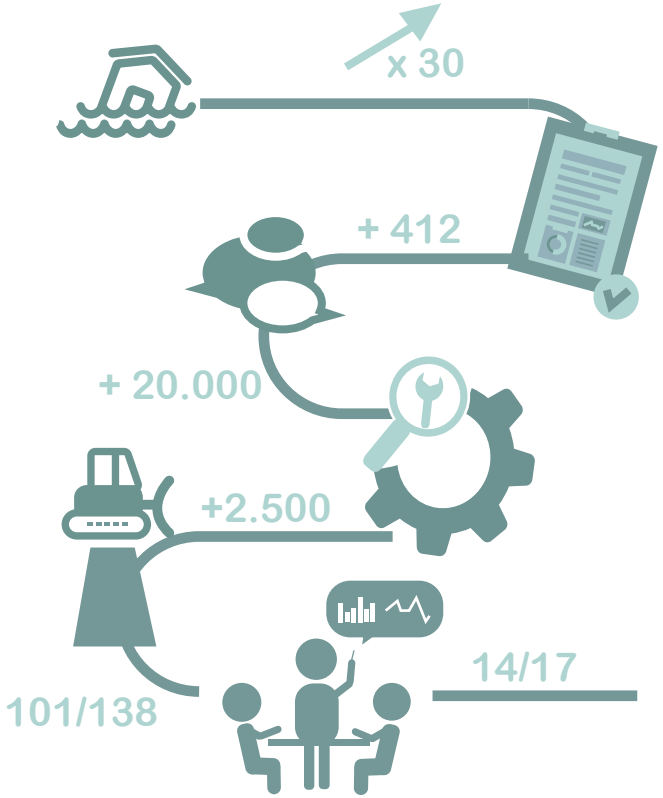

Capitalisation, à différentes échelles spatio-temporelles du bassin, de la connaissance sur le risque inondation (modélisations, études hydrauliques, etc.), avec mise à disposition des collectivités et de leurs partenaires.

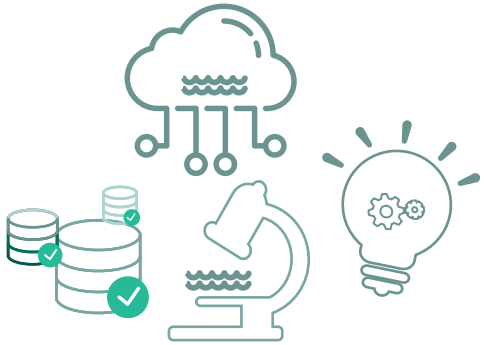

Innovation/expérimentation sur différentes thématiques de la prévention des risques d'inondation (réduction de vulnérabilité des réseaux, du patrimoine culturel, etc.)

DES DÉFIS ACTUELS ET FUTURS DIFFICILES À RELEVER SANS L'ETABLISSEMENT

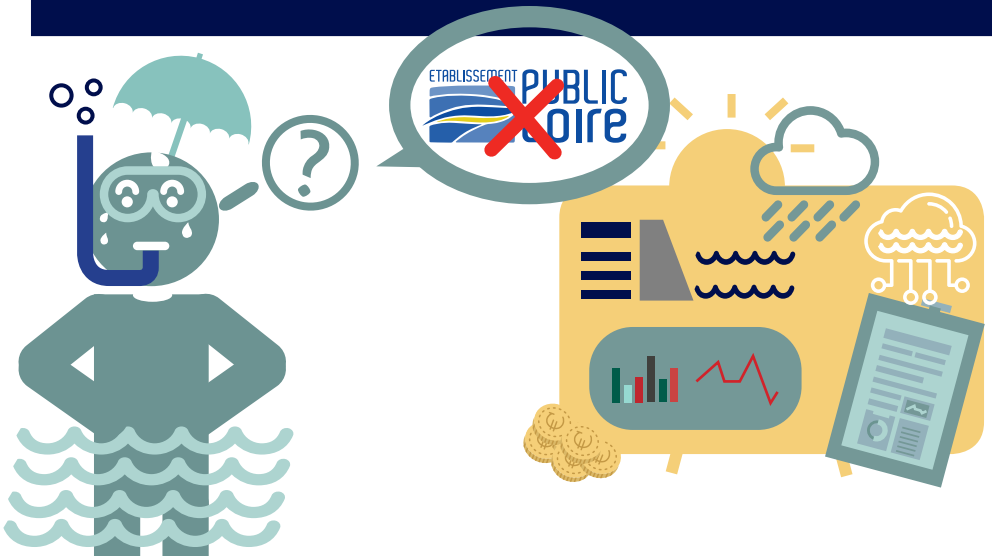

- **Capacité à faire face collectivement et avec succès à une crue majeure de la Loire**, du type de celles historiques de 1846, 1856 et 1866.
- **Optimisation de la gestion technique, administrative et financière des barrages** de Naussac et Villerest **ainsi que des systèmes d'endiguement**, dans le contexte de mise en œuvre de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE).
- **Coïncidence entre la mobilisation à moindre coût de compétences techniques au sein de l'Etablissement et l'évolution prévisible des besoins et moyens des collectivités**, ainsi que l'intégration territoriale de la gestion des politiques publiques.
- **Prise en compte des aspirations et comportements des « territoires »** pour améliorer la gestion de l'eau et des risques associés.

L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE : DEVELOPPEMENT & GESTION TERRITORIALISÉE

LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS **SANS L'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT** : PERTE POUR LES COLLECTIVITÉS MEMBRES DE CAPACITÉS DE CO-CONSTRUCTION

Aménagement et gestion des eaux

- **Expérience multithématique consolidée par plusieurs décennies d'actions** (10 ans pour l'animation des SAGE, 20 sur la continuité écologique).
- Cheville ouvrière efficiente entraînant des **facilités organisationnelles et opérationnelles pour 9 SAGE** sur les 30 du bassin.
- Mutualisation de moyens et partage de compétences spécifiques, avec une **qualité de service rendu et** un **coût minoré**.
- Acteur relais, facilitateur et accompagnateur, favorisant le **renforcement des synergies territoriales et partenariales**.

Recherche/Développement/Innovation

- Outil de **collaboration et coopération** pour des actions dépassant les intérêts à agir propres à chaque collectivité.
- Levier de **développement, structuration et animation** dans le domaine de la recherche et de l'innovation.
- Capacité à assurer l'**intégration** des résultats de la recherche dans les actions opérationnelles.

Valorisation du patrimoine

- Construction de **référentiels et projets à l'échelle de l'ensemble du bassin**.

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS CONCRÈTES DÉMONTRANT LES APPORTS DE L'ETABLISSEMENT

Aménagement et gestion des eaux : des synergies renforcées

- Portage, adapté aux territoires, d'outils de planification comme de mise en oeuvre de la gestion de l'eau et des milieux associés, dans une logique d'intervention cohérente à l'échelle du bassin : 9 SAGE couvrant 1/3 du bassin et 4 CT, dont le plus long.

- Maîtrise d'ouvrage d'opérations « de bassin » (repeuplement en saumons) et d'appuis techniques à des échelles spatiales et temporelles imbriquées (rétablissement de la continuité écologique sur les axes Allier, Aron, Cher, Loir, Sarthe, etc.).

Recherche/Développement/Innovation : des impulsions décisives

- Anticipation et traitement d'enjeux émergents : Initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique depuis 2007, application depuis 2013 des sciences comportementales à la gestion de l'eau et des risques associés.
- Stimulation de l'interface chercheurs-gestionnaires, dans une logique d'ouverture et de transparence, avec près de 3.000 participations en 7 ans ciblées sur les enjeux du bassin.
- Animation d'une communauté de « jeunes chercheurs » , riche de 22 thèses soutenues en 7 ans, avec valorisation et exploitation des résultats pour le bassin.
- Renforcement des pratiques collaboratives, avec par exemple la multiplication par 7 des visites de www.plan-loire.fr, plateau collaboratif d'échange (PCE).

Valorisation du patrimoine : des regards insolites

- Réalisation d'un chaînon manquant (250 km entre Loire et Bourgogne à vélo) de l'EuroVéloroute des fleuves de l'Atlantique à la Mer Noire.
- Etudes à l'échelle du bassin pour le développement de nouvelles formes de tourisme (de nature, de pêche, industriel et technique, etc.).

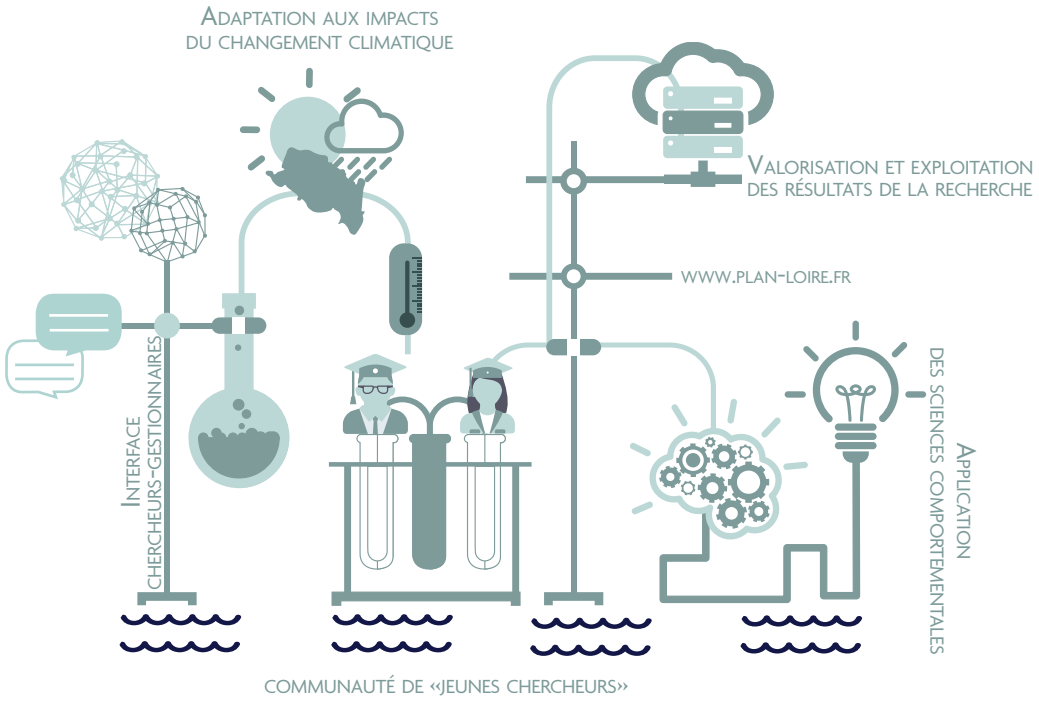

Des défis actuels et futurs difficiles à relever sans l'Etablissement

Aménagement et gestion des eaux

- Assurer, dans un contexte budgétaire contraint, le **déploiement de politiques de l'eau à l'échelle de corridors et de bassins hydrographiques interdépartementaux/interrégionaux**.
- Contribuer à une **mise en œuvre effective de la compétence GEMAPI s'appuyant sur une approche ascendante**, du local vers le bassin.

Recherche/Développement/Innovation

- Faciliter et **systématiser les échanges d'expériences avec la communauté scientifique** pour améliorer les actions dans le domaine de la gestion de l'eau et des risques associés.
- Favoriser l'identification et la **visibilité du « bassin fluvial » en tant que territoire pertinent d'analyse et d'expérimentation**, aussi bien pour la recherche que pour la gestion.

Valorisation du patrimoine

- Renforcer l'**attractivité de l'image d'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents** par l'intégration de toutes ses richesses patrimoniales.

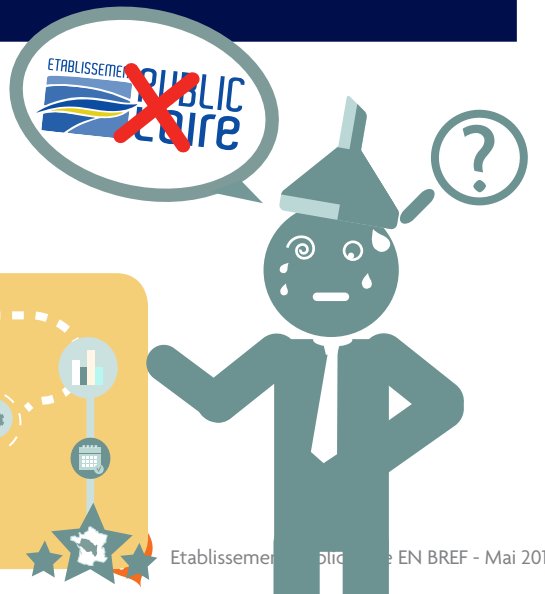

EN BREF

L'Etablissement public Loire, au service des collectivités (6 Régions, 16 Départements, 18 Villes Agglos et Métropoles et 9 Syndicats intercommunaux) qui le composent actuellement, contribue depuis plus de 30 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère interrégional ou interdépartemental, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), la prévention et la réduction du risque inondation, la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, l'aménagement et la gestion des eaux ainsi que la valorisation du patrimoine.

www.eptb-loire.fr